

Rapporteur : M. LE GUENNEC

N° CP_2025_0212

23 - Culture

**Acquisition de boîtes de conservation - Archives départementales
d'Ille-et-Vilaine - Trois lots**

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2125.1 1°, L. 2161-5, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162.14 du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Dans le cadre de ses travaux de conditionnement et de traitement d'archives, la direction des Archives départementales et du patrimoine a besoin d'acquérir des boîtes qui doivent offrir des garanties de longévité et de stabilité chimique permettant d'assurer la conservation dans la durée et la protection optimale des documents d'archives.

Un appel d'offres ouvert européen a été lancé conformément au code de la commande publique.

Les accords-cadres avec maximum sont passés en application du code de la commande publique. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

- lot n° 1 : Boîtes à plat de différents formats en carton élaboré avec de la pâte à papier recyclée selon la norme ISO 16245-B ou équivalent ;
- lot n° 2 : Boîtes montées de différents formats en carton élaboré avec de la pâte à papier neuve selon la norme ISO 16245-A ou équivalent ;
- lot n° 3 : Boîtes montées avec couvercle de différents formats en carton élaboré avec de la pâte à papier recyclée selon la norme ISO 16245-B ou équivalent.

Les accords-cadres sont conclus à compter de la date de notification des contrats pour une durée de quatre ans.

Le montant annuel pour l'ensemble des lots est estimé à 275 000 euros HT sur quatre ans.

Lors de la séance du 21 janvier 2025, la Commission d'appel d'offres a décidé :

Lot n°	Intitulé	Montant maximum HT sur la durée de l'accord-cadre	Attributaire
1	Boîtes à plat de différents formats en carton élaboré avec de la pâte à papier recyclé selon la norme ISO 16245-B ou équivalent	200 000	SAS CAUCHARD 3 place du Pontet 07290 QUINTENAS
2	Boîtes montées de différents formats en carton élaboré avec de la pâte à papier neuf selon la norme ISO 16245-A ou équivalent	150 000	SAS CAUCHARD 3 place du Pontet 07290 QUINTENAS
3	Boîtes montées avec couvercle de différents formats en carton élaboré avec de la pâte à papier recyclé selon la norme ISO 16245-B ou équivalent	50 000	SAS CAUCHARD 3 place du Pontet 07290 QUINTENAS

Le montant des dépenses sera prévu au budget de fonctionnement sur la ligne budgétaire 011 315 60628.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant, dans le cadre de la consultation lancée pour l'acquisition de boîtes d'archives pour les besoins des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, à signer les accords-cadres à bons de commandes avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres détaillées ci-dessus.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0212

Pour extrait conforme